

## COIN INTELLO : L'allergie au travail bientôt remboursée par la Sécu ?

24-05-2008

-

Le New York Times publie un article de Lisa Belkin relatif à l'allergie au travail.

-

Ne souriez pas : il ne s'agit pas du ras-le-bol temporaire qui affecte chacun un jour ou l'autre, avant de s'éclipser comme il est venu.

-

L'allergie au travail est bien ici une pathologie, dont l'un des symptômes est un asthme récurrent qui ne se manifeste qu'aux heures de bureau.

-

Un nombre semble-t-il croissant de personnes se plaignent en effet de difficultés respiratoires qui apparaissent le lundi vers 9h pour disparaître après 18h, et ne se manifestent qu'en semaine uniquement.

-

Pendant les week-ends et les vacances, tout va bien.

-

La nouveauté, c'est que la médecine américaine se penche sérieusement sur la question, et que certaines formes de l'allergie au travail sont dès à présent reconnues comme maladies professionnelles.

-

L'origine de ces dérèglements se trouverait, pour les spécialistes, non dans les insuffisances du salarié, mais dans l'ergonomie et l'organisation défectueuses des bureaux.

-

Sur le plan médical, l'allergie au travail serait ainsi une allergie comme une autre.

-

Mais si, souligne l'article, on peut cesser d'en manger quand on est allergique aux cacahuètes, il n'est pas si facile de renoncer à aller au bureau.

-

Sauf à se faire mettre en congé de maladie pour allergie au travail.

-

Mais pas sûr, alors, que la Sécurité Sociale soit prête à une telle avancée !